MUC VACANCES



FINALITES ET ORIENTATIONS EDUCATIVES

Révisé en janvier 2010 Version 1/0 du 3 juin 2010

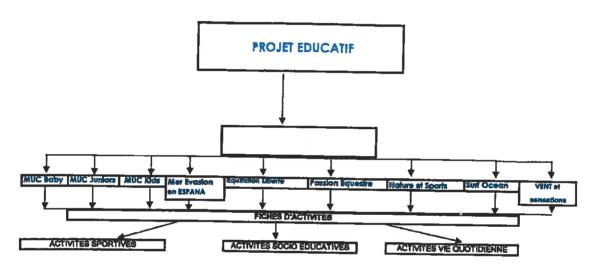


Le MUC Vacances est une des 30 sections du MUC OMNISPORT, lequel fait partie de l'Union Nationale des Clubs Universitaires (UNCU).

Les actions du MUC Vacances, à dominante sportive, sont adressées à un public de 3 à 17 ans.

Elles ont pour but de proposer aux enfants des activités sportives, culturelles et éducatives permettant leur bien être et leur formation, et ceci quelque soit leur âge.

Le MUC Vacances n'a donc aucun objectif de garderie, ni de disciplinarité excessive mais bien au contraire, les activités qu'il propose, découlent des besoins et des attentes des jeunes, qu'ils soient déterminés à l'avance ou spontanés.



Pourquoi une pratique multisports?

- ✓ Pour pérenniser et harmoniser le jeu, l'enfant va réaliser très rapidement la nécessité de la réglementation. Ainsi la règle n'apparaît plus comme une fin en soi, mais comme un moyen mis à la disposition de celui-ci afin qu'il évolue dans le jeu.
- ✓ La pratique de multisports conduit à relativiser la notion d'adversaire. En effet, les rôles «dominants» / «dominés» sont fluctuants. De ce fait, les pratiques variées permettent à chacun d'exprimer ses compétences et ses différentes aptitudes.
- ✓ La pratique de multisports est également un moyen d'épanouissement physique, intellectuel et psychologique pour l'enfant. Il faut lui reconnaître le droit de jouer, iuste pour son plaisir, librement et gratuitement.

Pourquoi des activités socio éducatives ?

- ✓ Pour permettre la mise en valeur de la vie en collectivité autres que celles sollicitées par les activités sportives.
- ✓ Dans un respect de l'univers de l'enfant et son rythme.
- ✓ Afin de faire émerger par différentes pratiques le développement de l'imaginaire et de la créativité.

Comment?

- ✓ En favorisant les échanges et en créant un lien qui rende compte de la vie du centre et des centres d'intérêts des enfants.
- ✓ En utilisant des techniques et des outils du monde moderne.
- ✓ En favorisant la mise en place de projets innovants.
- ✓ En permettant à l'enfant d'évoluer dans un climat de vacances, de confiance, de bonne humeur et de satisfaction, qu'il convient d'entretenir.
- ✓ Notre but essentiel est de pouvoir lui proposer :
 - un grand nombre d'activités physiques et sportives dans l'esprit d'une pratique omnisports.
 - des activités culturelles et socio-éducatives complémentaires
 - des activités sportives, permettant de respecter leur rythme de vie.
- ✓ L'esprit du MUC Vacances se transmet au travers de son organisation et du respect de trois points :
 - Egalité des enfants devant leurs situations pédagogiques
 - Responsabilité de l'enfant par rapport au groupe : propreté, tenue...
 - Respect des autres, du matériel, des installations, de l'environnement...



Afin de répondre à ces orientations éducatives, les directeurs recrutés doivent s'insérer dans un esprit de qualité, de responsabilité, de confiance et de rigueur.

Le directeur a des devoirs :

- être garant des objectifs éducatifs.
- mettre en place un projet qu'il aura pris le soin d'élaborer (réflexions, observations, analyses et propositions).
- assurer le bon suivi de son projet.
- être capable de se remettre en cause et de demander un soutien si nécessaire.
- être un médiateur entre l'organisateur, les parents, les enfants et l'équipe d'animation.

Le directeur a des moyens

- la participation aux réunions de préparation mises en place par l'organisateur.
- la mise en place de réunions de préparation avec l'équipe d'animation.
- la mise en place de réunions d'information à l'attention des parents et des enfants.
- Une préparation active et impliquée pour la mise en place du séjour (contact des partenaires, visite des lieux, achat du matériel, connaissance du budget de fonctionnement...)

Le directeur a des rôles et attitudes à avoir :

Afin de répondre à la qualité proposée par le MUC Vacances, le directeur doit :

- être souriant.
- être disponible.
- être à l'écoute,
- être rigoureux,
- être responsable

envers l'équipe, les parents, les enfants et les partenaires.

SOMMAIRE

I/HISTORIQUE	page 6
II/ POUR QUE LE TEMPS LIBRE NE SOIT PAS UN TEMPS VIDE	page 7
A/ LE TEMPS LIBRE DE NOS JOURS	page 7
B/LES ENJEUX DU TEMPS LIBRE	
III/ POURQUOI UNE DOMINANTE OMNISPORT? Vers une nouvelle approche des pratiques sportives comme facteur d'épanouissement et de socialisation de l'enfant.	page 11
A/REGLES DU « Jeu » ET REGLES DU « Je » Référence à la loi comme clé de socialisation.	
B/ LE SPORT SUPPORT DE RELATIONS CODIFIEES BASE RESPECT MUTUEL.	ES SUR LE
C/ LA PRATIQUE DE MULTISPORTS COMME MOYEN D'EPANOUISSEMENT PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET INTELLECTUEL DE L'ENFANT	
D/ SHEMA RECAPITULATIF	
IV/ M.U.C VACANCES: PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT.	page 15
A/LES POPULATIONS VISEES.	
B/ LES PROGRAMMES SPORTIFS	
C/LE BINOME SOCIOCULTUREL/ SPORTIF	

V/ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

D/ UN PROJET FEDERATEUR :

E/ LES MOMENTS CONVIVIAUX.

page 19

LA COMMUNICATION PAR LES A.S.E (Activités Socio-Educatives)

I/ HISTORIQUE

1986 : Projet non concrétisé (faute de diffusion efficace de l'information auprès du public) création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement par le MUC Omnisports.

1992 : A l'initiative de l'Union Nationale des Clubs Universitaires (UNCU) des crédits du Ministère de la Jeunesse et des Sports sont débloqués vers les Clubs Universitaires qui désiraient mettre en place des structures d'accueils d'enfants et de jeunes pendant la période estivale.

Les buts visés étaient les suivants :

- ouvrir les Centres sportifs Universitaires (CSU) habituellement fermés durant cette période,
- · orienter l'action vers les populations défavorisées,
- s'impliquer dans les Opérations Prévention Eté (OPE) locales.

Le MUC Omnisports adhère à ce projet et met en place l'opération MUC Vacances :

- 140 enfants accueillis durant la période estivale,
- un site, le CSU dont le fonctionnement est de type CLSH (ALSH)
- 7 pratiques sportives sont proposées,
- 14 personnes assurent le fonctionnement du centre et de ses activités,
- le budget global est de 132 KF.

1993 : L'opération MUC Vacances se poursuit ;

- accueil d'un total de 420 enfants,
- 2 sites d'accueil :
- Le CSU en fonctionnement CLSH (ALSH)
- Le Point Accueil Jeunes (PAJ de BRISSAC Hérault) en camps ados
- 11 pratiques sportives sont proposées,
- 30 personnes sont embauchées
- le budget global s'élève à 418 KF

1994 : La demande allant croissant, le MUC Vacances intensifie son action ;

- accueil d'un total de 980 enfants,
- 3 sites d'accueil
 - le CSU en fonctionnement CLSH (ALSH),
 - le PAJ d'AGONE Hérault en camps Ados,
 - le domaine de Ninaute Aude en camps Ados,
- 15 pratiques sportives,
- 55 personnes sont embauchées,
- le budget global atteint 934 KF

Novembre 1994 : Embauche d'une animatrice permanente BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire de la Jeunesse) sur contrat à durée déterminée de un an, à mi-temps, pour la mise en place du MUC Vacances 1995, et pour assurer la direction du CSU.

1995 (prévisionnel)

- le MUC Vacances met en place une opération pour les vacances de printemps,
- · l'action estivale se poursuit
- introduction d'activités socio-culturelles (ASE) centrées sur les notions d'information et de communication.

Sur l'année les objectifs sont les suivants ;

- accueil de 1600 enfants,
- 4 sites d'accueil :
 - CSU en fonctionnement CLSH (ALSH)
 - le PAJ d'AGONE Hérault en camps Ados,
 - le domaine de Ninaute Aude en camps Ados,
 - le centre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de Saint Laurent de Cerdans (Pyrénées Orientales) en camps Ados.
- 19 pratiques sportives sont proposées.
- 65 personnes embauchées.
- budget annuel global : 1680 KF

L'évolution des effectifs, des trois dernières années atteste d'une demande réelle et importante pour ce type de structure. Mise en place dans l'urgence et de façon plus ou moins empirique l'opération MUC Vacances prend une envergure telle, qu'elle se doit, de se doter d'un projet éducatif cohérent et ambitieux. Fruit d'une réflexion approfondie sur l'enfant, temps libre et société, il aura pour but, la création d'une structure où pourront s'impliquer les volontés et les compétences de divers partenaires en accord avec le projet. Ces partenaires, déjà présents pour certains, pourront être individuels, associatifs, administratifs, et politiques.

Le présent document défini en quelque sorte la « philosophie » du MUC Vacances qui sous entend les actions entreprises et que partagent les différents intervenants c'est à dire :

«une action éducative centrée sur l'enfant, qui, par la pratique conjointe d'activités multisports et socioculturelles, vise son épanouissement, son introduction à une vie sociale basée sur des valeurs de tolérance et de solidarité. Elle permettra de l'accompagner vers son autonomie et sa responsabilisation de citoyen en devenir dans un soucis de respect de lui même, de l'autre et de son Environnement. Cette démarche est réalisée en continuité et en complémentarité avec les acteurs du quotidien de l'enfant.

II/ POUR QUE LE TEMPS LIBRE NE SOIT PAS VECU PAR L'ENFANT COMME UN TEMPS « VIDE »

A/LE TEMPS LIBRE DE NOS JOURS

La diffusion des connaissances acquises dans le domaine de l'enfance a conduit à une écoute plus attentive des besoins et des attentes de l'enfant.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que l'enfant doit être au centre du système éducatif et que son développement tant psycho-affectif et physiologique qu'intellectuel, passe par l'écoute et la communication avec « cet adulte en devenir ».

Depuis quelques décennies, conséquence de l'évolution de nos modes de vie, la notion du Temps Libre pour l'enfant a pris un essor considérable. Cependant, il faut noter que ces plages dégagées de la contrainte scolaire existaient auparavant, hors le problème de la gestion de ce Temps Libre ne se posait pas de façon aussi aiguë.

Certains facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

- Le travail féminin était moins répandu que de nos jours.
- Les relations au sein de la famille élargie étaient plus étroites.
- La proximité géographique des membres de la famille facilitaient la prise en charge de l'enfant,
- Les grands parents étaient souvent âgés et / ou retirés de la vie professionnelle leur autorité et leur rôle de soutien au niveau du noyau familial étaient plus important qu'actuellement
- En milieu rural l'enfant aidait aux travaux agrestes
- Le temps de scolarisation était moins long que de nos jours.

A l'adolescence toujours, parfois plus précocement, certains enfants entraient en apprentissage poussés par la nécessité d'aider financièrement le ménage et perdaient leur statut d'enfant.

 compte tenu du statut peu valorisant de l'enfant et de sa perception d'Etre inachevé, immature « non rentable », son épanouissement n'était pas une préoccupation majeure.

Aussi durant son temps libre, l'enfant était-il, soit employé à des tâches domestiques, il secondait la mère au foyer ou aidait son père aux travaux des champs et si son âge ne le permettait pas, sa garde était assumée par les aînés, sa mère ou les membres de sa famille.

Les profonds changements qui ont transformés la société depuis le début du siècle, ont modifiés de façon radicale la place et le statut de l'enfant.

- La généralisation inéluctable du travail féminin fait que la mère ne peut assumer la garde de l'enfant hors temps scolaire.
- La dispersion et la mobilité des membres de la famille élargie se généralisent ceux-ci ne sont plus, de fait, en mesure de prendre en charge l'enfant aussi facilement qu'auparavant.
- L'éclatement de la famille nucléaire traditionnelle (familles monoparentales, divorce) a des répercutions certaines sur les modes vie et de garde de l'enfant.

 Les grands parents désormais, compte tenu de l'espérance de vie accrue et de l'évolution vers une société de loisirs, revendiquent une certaine qualité de vie et même si leur soutien au sein de la famille reste incontestable n'assument plus de façon systématique la prise en charge de leur petits enfants.

Parallèlement à ces facteurs sociaux économiques, le nouveau regard porté sur l'enfance a induit une exigence quant à la qualité des temps libres vécus par l'enfant. Il ne s'agit plus uniquement d'assumer sa garde et de garantir sa sécurité physique, mais de faire de ces moments des temps éducatifs à part entière qui permettront à l'enfant de se construire et de s'épanouir. Désormais, l'espace éducatif s'articule autour de trois pôles : la famille, l'école et le temps libre.

Pour répondre à ces exigences, des structures d'accueil se sont développées. L'aménagement du calendrier scolaire, visant à prendre en compte le rythme de l'enfant pour de meilleurs apprentissages, a conduit à une réduction des congés scolaires sur l'année, et une augmentation de temps libre quotidien.

- L'aménagement des CATE (Contrat d'aménagement du Temps de l'Enfant) vise à harmoniser sur la journée, temps libre et temps scolaire en développant des activités sportives, culturelles, artistiques complémentaires à l'enseignement traditionnel.
- Hors temps scolaire, des structures privées se sont mises en place; clubs sportifs, ateliers à dominante artistique (peinture, musique, danse,) leur fonctionnement sont codifiés, l'encadrement est assuré par des adultes. Cependant leur coût peut s'avérer rédhibitoire pour certaines familles.
- Des lieux de vie se sont intégrés au tissus urbain (plaine de jeux, bibliothèque, M.J.C, ludothèques,) leurs fréquentations sont non codifiées et les activités sont laissées à l'initiative de l'enfant.
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi et les vacances scolaires. Leurs fonctionnements sont codifiés, les activités proposées sont sous la responsabilité d'adultes, animateurs, moniteurs. Agrées pour la majorité par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, leurs tarifs les rendent accessibles à un large public. Cependant leurs capacités d'accueil restent insuffisantes par rapport à la demande.
- Les centres ou les colonies de vacances fonctionnent pendant les vacances scolaires pour des périodes de trois semaines en général. L'enfant ne réintègre pas le soir le domicile familial et l'implantation géographique du centre est souvent distante du lieu de vie de l'enfant. Les activités proposées peuvent s'articuler autour d'un thème donné (la mer, la montagne, le milieu rural...) et associent des pratiques sportives et les activités socio-culturelles. Gérés par des comités d'entreprises, des autorités territoriales (mairie, département...) ou des associations loi 1901, leurs coûts bien que tenant compte des revenus des ménages constituent encore des charges trop importantes pour les familles des milieux les plus défavorisés.

Si un des buts fondamental de l'école laïque, publique et obligatoire est d'offrir à chaque enfant, des chances égales de réalisations sociales, il reste évident que dans les faits, la prégnance du milieu socio-culturel dans lequel évolue l'enfant, engendre de profondes inégalités que l'école et la famille ne peuvent à elles seules réduire. Actuellement l'insuffisance des structures d'accueil et leur coût renforcent ces inégalités. De plus, se pose le problème de la diffusion et de l'accès à l'information relative à l'existence et aux fonctionnements de ces structures. La pratique du terrain montre que nombreuses sont les familles qui ignorent la présence de ces centres et surtout l'existence d'aide financières publiques et/ou privées auxquelles elles peuvent prétendre (bons CAF pour les structures agrées Jeunesse et Sports, convention entre les centres et les municipalités, aides sociales de comités d'entreprise, etc...) Aussi, pour bon nombre d'enfants le temps libre est temps pendant lequel il reste livré à lui même :

- spectateur passif de la télévision (programme pour la jeunesse et film vidéo)
- la rue, la cage d'escalier de l'immeuble avec les copains,
- le temps subi sans activité particulière, « temps ennui », « temps perdu ».
- Bien entendu, il ne s'agit pas d'occuper coûte que coûte les temps libre de l'enfant et d'en faire un « assisté », dépendant des loisirs amenés par l'adulte. Mais pour devenir autonome et maître de ses loisirs, comme sa vie en général, l'enfant doit être guidé. Autonomie et responsabilité ne sont pas innées, accompagné par l'adulte, l'enfant doit en faire l'apprentissage. Il a besoin d'évoluer dans des milieux diversifiés, riches de stimulations et structurés. Il est primordial qu'il sorte du cadre familial pour se confronter aux autres et qu'il construise par la socialisation sa place « d'adulte en devenir ».

B/ LES ENJEUX DU TEMPS LIBRE.

Une démocratie ne saurait se définir comme telle si chaque enfant ne disposait des mêmes possibilités de réalisation et d'épanouissement. Le temps libre de l'enfant, en démocratie, doit satisfaire à ce principe, faute de quoi il deviendrait un facteur supplémentaire de marginalisation et d'exclusion, et ce dès le plus jeune âge. Aussi est-il souhaitable de toujours garder à l'esprit que toute « politique » du temps libre doit inclure chaque enfant et tendre à faire disparaître les ségrégations, de quelques natures qu 'elles soient. Ce préalable étant posé, on peut dégager les enjeux suivants :

- Permettre à l'enfant de vivre son état d'enfance en prenant en considération ses possibilités, ses besoins, ses désirs; dans un espace dégagé des rythmes de vie, des contraintes du monde adulte, et de ses valeurs (rentabilité, efficacité, performances) qui quand elles sont seules références deviennent « écrasantes » pour l'enfant qui se construit.
- Donner à l'enfant un temps où il aura le temps de « se risquer » :
 - dans sa relation à l'autre.
 - intellectuellement
 - physiquement,

par un environnement sécurisant, convivial et chaleureux, lui permettre de trouver dans l'acceptation et l'analyse de ses échecs, un tremplin à une évolution.

- Permettre à l'enfant de construire ses repères, de connaître sa spécificité (un enfant dans ce pays, à cette époque dans un contexte social, culturel, religieux, économique déterminé etc...) et de reconnaître et accepter l'Autre dans ses similitudes et ses différences.
- Introduire l'enfant à la vie sociale, par son intégration active au sein d'un groupe volontairement non homogène (âges, cultures, religions, horizons socio-économiques et nationalités différentes) Groupe au sein duquel, l'enfant pourra exprimer son originalité tout en reconnaissant l'apport de chacun dans sa diversité et sa complémentarité. Cette implication individuelle aura d'autant plus d'efficacité qu'elle reposera sur une décision délibérée de l'enfant, et que les règles, valeurs et buts codifiant le fonctionnement du groupe auront fait l'objet d'une décision collégiale.

Enfin le temps libre ne doit pas être une parenthèse dans la vie de l'enfant, « bulle étanche » au monde qui l'entoure. Il est primordial, que famille, école et temps libre puissent établir des rapports étroits pour que l'action éducative spécifique à chacun de ces pôles soit cohérente avec l'ensemble et pleinement bénéfique à l'enfant. Un dialogue est à inventer, un dialogue à quatre évidemment.

Un enjeu à plus long terme doit également être envisagé ; sous les effets conjugués des acquis sociaux (réduction du temps de travail, droits à la retraite etc...), du contexte économique (mesures de préretraite, chômage travail à temps partiel etc) et de l'amélioration des conditions de vie (augmentation de l'espérance de vie, progrès dans le domaine de médical etc.), le temps libre de l'individu se compte désormais en décennies.

Aussi faut-il dès aujourd'hui, donner à l'homme de demain, les moyens de trouver en lui même, les ressources qui lui permettront d'être à la fois acteur et metteur en scène de sa vie future privée et sociale.

III/ POURQUOI LA PRATIQUE DE MULTISPORTS ?

A/REGLES DU « JEU » - REGLES DU « Je »

Référence à la loi comme clé de la socialisation.

L'homme est un animal social et toute société humaine s'est dotée de règles, de lois d'interdits qui en régissent son fonctionnement. L'adaptation à la loi, c'est à dire la reconnaissance de son utilité et son respect, sont la base de toute socialisation. La complexité du monde actuel et la vitesse à laquelle il évolue font que le caractère immuable de la loi est modifié. Les découvertes scientifiques élargissent les champs des possibles et des activités humaines se développent « hors la loi » car la société ne les a pas encore ordonnées.

Or, la loi, même si elle apparaît contraignante, est un facteur de stabilité et de sécurité pour l'individu. Chacun doit en faire l'apprentissage et les interdits de toutes sortes apparaissent très tôt dans la vie de l'enfant.

Dans sa vie quotidienne, le jeune enfant se trouve confronté à des lois édictées par l'adulte dont il ne comprend pas toujours l'intérêt pour lui même et pour les autres. L'enfant spontanément, s'adonne à des jeux sportifs, aussi la pratique ludique de sports est-elle un moyen de choix pour aborder la notion de Loi.

Pour pérenniser et harmoniser le jeu, l'enfant va réaliser très rapidement la nécessité de lois. Le rôle de l'adulte à ce niveau devra être non pas de donner à tous la loi, mais de devenir médiateur des échanges au sein du groupe, afin d'aboutir à des accords. Ainsi, la loi n'apparaît plus comme une fin en soi mais comme un moyen à la disposition de l'enfant pour qu'il puisse évoluer dans le jeu. La pratique de multisports va permettre à l'enfant de comprendre que les lois sont la conséquence de contextes déterminés et spécifiques, auxquels il devra s'adapter. Par extension, l'enfant doit parvenir à se donner ses propres règles de comportement vis à vis des situations multiples qu'il pourra rencontrer dans son quotidien et en référence à une éthique qu'il se sera donnée.

Le fait de comprendre la nécessité des lois et participer à leur élaboration conduit à en favoriser le respect et par là même, constitue une meilleure prévention des actes délinquants.

B/LE SPORT SUPPORT DE RELATIONS CODIFIEES BASEES SUR LE RESPECT MUTUEL

Aborder la pratique sportive par une approche ludique, où le jeu et le plaisir de jouer priment sur l'enjeu et le résultat, permet de « dédramatiser » l'affrontement entre deux individus ou 2 équipes.

Cependant, gagner demeure pour l'enfant la motivation première (conditionnement social et/ou besoin inné). Il ne s'agit pas de nier cet aspect, mais d'amener l'enfant à ressentir des satisfactions autres que celles de la victoire, comme simple plaisir de partager avec d'autres un moment de vie, de participer à une entreprise commune quelle que soit son issue, de collaborer dans un esprit d'entraide et d'amitié. A ce point de vue, le rôle de l'adulte est prépondérant. C'est lui, en effet, qui au travers de la connaissance qu'il a de la pratique sportive et de l'enfant, doit savoir adapter la forme de ses interventions aux finalités éducatives du projet dont il est garant.

La pratique Multisports conduit à la relativité de la notion de l'adversaire. En effet, le groupe d'enfants est amené à pratiquer des sports différents, collectifs et individuels. Aussi, l'adversaire en tennis peut devenir partenaire en double et co-équipier en volley. Ainsi, les failles de l'adversaire seront les des faiblesses qu'il faudra compenser, quand celui-ci deviendra partenaire ou co-équipier, et ses qualités autant d'atouts. Au fil des rencontres, l'enfant comprendra que la notion d'adversaire est subjective et que derrière « l'ennemi » du moment, un être humain existe, dans lequel il peut se reconnaître.

L'enfant éprouve le besoin d'affirmer sa valeur et c'est particulièrement vrai dans le domaine sportif. Là encore, il ne s'agit pas de lui interdire cette satisfaction nécessaire à son équilibre psycho-affectif, mais de tempérer une tendance exagérée à prendre l'ascendant sur autrui, ce qui conduit le plus souvent à sa dépréciation et à son mépris.

Dans une pratique multisports, les rôles « dominants » / « dominés » sont fluctuants. En effet, des pratiques variées permettent à chacun d'exprimer ses compétences et des aptitudes différentes ; le « leader » en judo peut devenir « novice » en en basket et apprendre de celui qu'il dominait précédemment. Ces retournements de situation induisent une attitude « d'humilité », de respect, de « fair-play » chez l'enfant.

Dans cette optique, les sports de combats revêtent une importance considérable. Au travers, d'un affrontement codifié et loyal l'enfant apprend à exprimer sa violence, son agressivité en les canalisant.

Dans ces activités, l'accent doit être mis sur le rôle de chaque membre du groupe ; il ne saurait être question de les laisser devenir des « voyeurs » complaisants du combat ou des supporters hystériques. Chacun doit avoir son rôle, garant de la loyauté du combat, managers qui apportent soutien et conseil aux adversaires, spectateurs en situation d'apprentissage qui analysent et rendent compte du vécu commun.

lci encore, le rôle de l'adulte est primordial, c'est lui, qui par son attitude et ses apports, doit induire cette dynamique et cet état d'esprit.

Le respect de l'Autre est un pré-requis à la socialisation. La pratique multisports constitue un moyen de choix, attrayant pour l'enfant, pour y parvenir et cela d'autant plus que, malheureusement, à certaines occasions, ce respect fait cruellement défaut dans les stades, les tribunes et le monde qui nous entoure.

C/ LA PRATIQUE MULTISPORTS COMME MOYEN D'EPANOUISSEMENT PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET INTELLECTUEL DE L'ENFANT.

Le jeu, trop dévalorisé dans notre société où il est synonyme de temps perdu, est une activité déterminante pour le développement de l'enfant. Il faut reconnaître à l'enfant le droit de jouer, juste pour son plaisir, librement et gratuitement. Aussi, introduire une dimension ludique dans la pratique d'activités physiques et sportives est indispensable, à qui se donne pour objectif premier, le plein épanouissement de l'enfant.

Dans cette optique, la maîtrise de gestes techniques ne saurait faire l'objet d'un enseignement de type analytique. Acquérir une maîtrise technique constitue sans aucun doute une expérience gratifiante et recherchée par l'enfant. Ce dernier doit intégrer « ses outils », les faire siens pour pouvoir évoluer dans le jeu sportif. Cependant, le geste technique ne doit pas être un but en lui même mais un moyen, parmi d'autres, de se réaliser dans l'activité et d'en tirer un maximum de satisfaction. Par conséquent, la pédagogie à mettre en œuvre doit favoriser « l'aventure motrice », pour permettre à l'enfant d'enrichir ses processus d'exploration et d'appropriation d'activités et d'environnements nouveaux.

Proposer une palette d'activités sportives confronte l'enfant à des situations diversifiées, développe ses aptitudes de perception, d'analyse, d'adaptation, et par la multiplicité des réponses qu'il doit fournir, enrichi son « vocabulaire » physique et moteur.

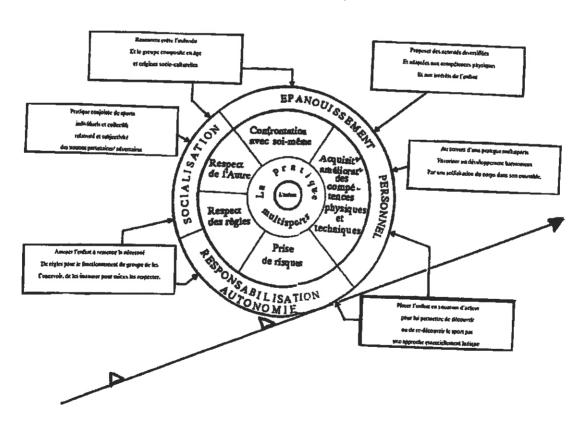
L'influence positive de l'activité physique et sportive sur le développement et la santé de l'enfant, n'est plus à démontrer ; les dangers d'une spécialisation et d'une pratique intensive précoce également. Il est évident qu'au niveau physique et physiologique une pratique multisports, par la diversité des expériences motrices qu'elle procure, sollicite de façon plus complète et plus équilibrée le corps de l'enfant et de fait, en favorise le développement harmonieux.

La pratique de sport dits « à risques » ou vécus comme insécurisant par l'enfant constitue un enjeu éducatif majeur. C'est en prenant des risques, qu'il devra apprendre à évaluer, et / ou en surmontant ses appréhensions, l'enfant accepte de quitter un contexte connu et sécurisant, pour aller à la découverte de lui même et construire ainsi sa sécurité physique et mentale.

Abordées dans cet esprit (non-spécialisation, abords ludiques, pédagogie dite «globale ») les pratiques multisports permettent de placer l'enfant dans des contextes où il devra par lui-même, inventer des savoirs faire et des savoirs être.

D/ SCHEMA RECAPITULATIF (Voir ci après)

LA PRATIQUE MULTISPORTS POURQUOI ? COMMENT ?



IV/ MUC VACANCES PRINCIPES ET FONCTIONNEMENTS

A/POPULATIONS VISEES:

Le produit MUC Vacances n'est pas destiné exclusivement aux populations défavorisées, ce qui aurait pour conséquence de reproduire à l'échelle du centre les clivages socio-culturels et économique de la société. Aussi le MUC Vacances est-il ouvert à tous, sans discrimination sociale, culturelle, religieuse, géographique etc. Toutefois, le MUC Vacances à la volonté de mettre en place une politique sociale dynamique, pour faciliter l'accès au centre, aux enfants issus des milieux les plus défavorisés. Agréée Jeunesse et Sports, la structure permet de bénéficier des bons CAF.

- Le MUC Vacances développe un partenariat avec les municipalités intéressées, qui allouent une prestation financière aux familles résidentes sur leur commune.
- Une démarche analogue est entreprise au niveau des Comités d'Entreprise,
- Un tarif dégressif est mls en place pour les familles nombreuses.
- Les prestations de service accordées par la CAF au centre de loisirs pour les familles relevant du régime général ou allocataire CAF sont déduites du tarif pour la tranche la plus basse.

B/LES PROGRAMMES SPORTIFS:

Les programmes ont été élaborés de façon à proposer à l'enfant un éventail le plus large possible, d'activités diversifiées et complémentaires, et adaptées aux tranches d'âge. Dans leur conception différents programmes ont été équilibrés, dans la mesure du possible en fonction :

- du cadre de la pratique : sport en salle / sport de plein air,
- de la nature du jeu : sport collectif / sport individuel,
- du milieu de la pratique : sports aquatiques (natation, canoë kayak) / sports aériens (escalade, trampoline)
- de l'utilisation ou non d'outils, d'engins,
- de la pratique d'un sport de combat (escrime, judo, boxe française)

C/LES BINOMES ANIMATEUR SOCIO CULTUREL / EDUCATEUR SPORTIF

L'animateur socio-culturel et l'éducateur sportif ont des compétences et des rôles complémentaires auprès des enfants.

L'animateur socio-culturel :

- de par sa formation, il a la capacité de gérer un groupe d'enfants avec une visée éducative par la mise en place d'activités prenant en compte les besoins, les capacités et rythmes de chacun,
- il accompagne le groupe toute la journée et de la semaine. Il est le référent adulte auprès des enfants. C'est à lui qu'incombe la mission d'impulser au groupe l'état d'esprit propice au développement des objectifs généraux du MUC Vacances: épanouissement, responsabilisation/ autonomie, socialisation de l'enfant.

- Par la connaissance du groupe dont il a la charge et des individualités qui le compose, il intervient en tant que médiateur auprès des enfants quand aux décisions à prendre en commun concernant la vie du groupe et la résolution d'éventuels « conflits ».
- Il est le garant de leur sécurité et de leur bien être physique et psychologique.

L'éducateur sportif :

- C'est un spécialiste (détenteur d'un Brevet d'Etat) de la discipline sportive qu'il enseigne.
- Par la connaissance qu'il a de l'enfant et de la pratique sportive, il est capable d'apporter à l'enfant des apprentissages techniques au travers de situations dont le niveau de complexité sera adapté aux capacités de ce dernier.
- Son adhésion à l'esprit de MUC Vacances fait qu'il aura le soucis constant de placer l'enfant en situation d'acteur et d'harmoniser la forme de ses interventions avec les objectifs de fond du projet à savoir, respect de soi, respect des autres, respect des règles.
- Il est le garant de la sécurité physique des enfants dans la pratique sportive qu'il encadre.

Au niveau de la structure, la complémentarité de leur rôle et la cohérence de leurs interventions seront assurées de la façon suivante :

 avant l'ouverture du centre, la progression sur 5 séances (contenus et moyens) sera élaborée par le binôme animateur socio-culturel / éducateur sportif et fera l'objet d'un rapport écrit.

Elle prendra en compte:

- Un abord ludique de l'activité pour le plaisir de l'enfant,
- Une pédagogie de type globale
- Le respect des règles de comportement au sens large, pour une vie harmonieuse du groupe.
- durant les périodes de fonctionnement, deux réunions en début et fin de semaine permettront aux binômes animateur socio-culturel /éducateur sportif
 - l'analyse en commun du vécu,
 - la re situation du vécu par rapport aux objectifs
 - la re médiation éventuelle des dysfonctionnements ou aux dérives constatées.

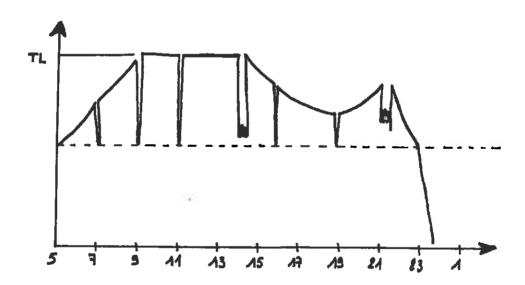
D/UN PROJET FEDERATEUR : LA COMMUNICATION PAR LES ASE (journal, expositions, présentation scéniques, blog internet...)

Pourquoi la mise en place des ASE dans le cadre d'un ALSH a dominante sportive ?

Les études en chronobiologie ont mis en évidence l'existence de rythmes circadiens dont la perturbation trouble profondément l'équilibre physiologique et psychologique de l'individu. C'est dans le souci de respect de ce rythme chez l'enfant, que sont proposées des activités permettant une mise « au repos » de son corps et une mise en jeu de compétences intellectuelles autres que celles sollicitées par les activités sportives, instaurées l'après midi, dans la tranche horaire 14 heures ~ 17 heures, elles s'inscrivent dans une partie descendante de la courbe d'énergie disponible comme en témoigne le graphique ci-dessous.

D'un point de vue pratique cette période correspond au moment de la journée, où la température est accablante et peu propice à l'exercice physique

Courbe circadienne de l'énergie



soutenu.

→ TL : Top Level

(énergie maximale disponible)

→ S : Seuil sophronique

 Les ASE proposées, utilisent comme terrain d'investigation les sports pratiqués au centre. Il nous est apparu judicieux de permettre aux enfants d'appréhender le sport dans un registre culturel.

- Articuler les ASE autour des thèmes Information/ Communication en réponse à un objectif principal du MUC Vacances et permet :
 - de favoriser les échanges et créer un lien qui rende compte de la vie du centre et des centres d'intérêts de l'enfant,
 - d'utiliser à cette fin des techniques et des outils du monde moderne
 - de permettre aux enfants de concevoir et de réaliser des organes de liaisons « passerelles » entre le centre et le monde extérieur (diffusion du journal aux parents via les enfants, ouverture au public de l'exposition des travaux photographiques et de la projection de films vidéo réalisés).

E/ LES MOMENTS CONVIVIAUX

Sur la journée et la semaine, des plages horaires hors pratiques sportives, sont dégagées pour un meilleur respect du rythme des enfants et pour leur permettre de se rencontrer les uns et les autres, dans des moments plus informels, laissés à leur initiative.

- l'accueil s'échelonne de 8heures à 9 heures, pour un meilleur respect des rythmes de chacun, et pour prendre en compte les contraintes professionnelles des parents. Il constitue un moment d'échange, « de passation de relais » avec les familles et permet un démarrage serein de la journée.
- Pour favoriser la connaissance et l'échange entre les enfants, l'échauffement physique matinal pourra être commun à plusieurs groupes, engagés dans des pratiques sportives de même nature. Il réunira de ce fait l'animateur socioculturel et l'éducateur sportif.
- Le repas de midi revêt la forme d'un pique-nique collectif encadré par des animateurs, au cours duquel les enfants auront tout loisirs de se répartir selon leurs affinités et de partager avec d'autres animateurs que leur référent des moment informels. Durant ce temps, leur participation sera également sollicitée afin de découvrir les notions de l'alimentation et les différentes compositions de leur menu.
- Durant l'après repas, des ateliers libres sont mis en place, sur lesquels les enfants se répartissent selon leurs goûts et leurs envies du moment :
 - jeux de société
 - coin lecture
 - coin repos

Au cours de ce moment, les animateurs sauront adopter une attitude de retrait attentif, rester à l'écoute des enfants et à la demande de ceux-ci, ou s'ils jugent devoir le faire, s'impliquer personnellement dans les activités.

- En ce qui concerne les ASE, un décloisonnement sur deux groupes est instauré (deux groupes d'enfants se répartissent sur trois activités : journal, photo, vidéo) ceci pour la bonne marche des activités (effectifs limités à 9 enfants pour les ASE et 14 pour les activités sportives) et pour favoriser « le brassage » inter-groupe.
- Un panneau d'affichage placé à un endroit déterminé et facilement accessible aux enfants est mis en place. Il constitue en quelque sorte une « tribune libre », à la disposition de tous les usagers du centre (enfants, animateurs, éducateurs, responsables, et familles). Il reçoit entre autre des nouvelles des nouvelles des autres activités proposées en extérieur par le MUC Vacances.

- Le départ des enfants est échelonné de 17 heures à 18 heures. Et est lui aussi, un moment privilégié de rencontre et d'échange avec les familles et permet au groupe d'effectuer un bilan de la journée.
- Le vendredi, le jour de clôture des séjours hebdomadaires un libre accès aux différentes pratiques proposées sur l'ALSH est instauré, les enfants peuvent ainsi poursuivre des activités qu'ils affectionnent et particulièrement, ou choisir d'en découvrir d'autres

Un goûter collectif offert par le MUC Vacances est organisé par les enfants, la distribution du journal réalisé, l'exposition photo et la projection du film vidéo, auxquels seront conviés les familles et le personnel encadrant, clôture la journée et le séjour.

La fidélisation d'un public enfant permettra d'aller de l'avant dans la réalisation d'un projet éducatif et d'instaurer un réel partage de pouvoir réaliser entre enfants et adultes.

Au fil des séjours, l'enfant gagnera en autonomie, socialisation, responsabilisation et deviendra de ce fait un élément dynamique (co-éducateur) des enfants nouveaux venus.

Enfin pour conclure ou plutôt ne pas conclure, quatre citations :

« Joue et tu deviendras sérieux » Aristote

- « Découvrir est la seule manière de connaître; corrélativement faire découvrir est la seule manière d'enseigner » G Bachelard
 - « Pour faire un Homme, il faut des hommes autour de lui » A Jacquard
- « Ce que je suis ? un homme fait de tous les hommes et qui les vaut tous et qui vaut n'importe qui... » JP Sartre

VII / REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « Place de l'enfant » Fédération Nationale des Francas édition Milan 1992
- « L'enfant et le sport » Colloque National 1987
- revue « Réussir éducation » N°10 janvier 1990
- « Les rythmes et la vie » Séminaire de réflexion Avril 1991 Fédération Nationale des Francas
- « La cause des enfants » F. Dolto édition Robert Laffond 1985



Charte pour un sport éthique

Le sport, dans la plupart des pays, est un élément important du mode de vie, constitutif de l'activité culturelle au quotidien. Il répond aux attentes et aux besoins de la société et des individus contemporains. Il est ouvert à tous les groupes de la population, sans distinction d'âge, de sexe, de couleur, de religion, de condition sociale. « L'esprit du sport » ne peut être qu'une disposition d'esprit fondée sur des principes éthiques. Cette éthique, née de l'esprit du jeu et de la fête, est aujourd'hui menacée, car plus le sport s'élargit et s'adapte aux habitudes de la société, plus deviennent grands les risques de voir trahie sa nature.

L'éthique du sport a pour fondement et pour objectif la défense de la dignité de l'homme par la réalisation d'une harmonie du corps, du cœur et de l'esprit. Il en résulte pour tous ceux qui développent une activité dans le sport l'obligation d'une mission d'éducation et de formation qui vise à promouvoir :

- ❖ le respect de l'adversaire, considéré d'abord comme un partenaire de jeu,
- ♦ la connaissance claire de soi, de ses forces et de ses limites,
- la lutte contre toute forme de violence ou de tricherie et l'engagement pour la défense de l'équité dans le sport,
- le ménagement des équilibres de la nature,
- la sensibilisation à la nécessité de la solidarité.

La poursuite de ces objectifs implique :

- un partenariat actif du mouvement sportif avec les institutions pédagogiques et médiatiques, et une collaboration fondée sur la reconnaissance réciproque des fonctions éducatives complémentaires de chacun des trois partenaires,
- une large indépendance financière qui assure au sport l'autonomie de pensée et d'action indispensable à la réalisation de ses missions,
- la prise en compte des qualités humaines des pratiquants qui reste une impérieuse nécessité, le sport ne pouvant en aucun cas être considéré comme une marchandise, simple objet de négoce, de spéculation et de profit.

Conscient de l'urgence d'une sauvegarde des valeurs du sport, le Montpellier Université Club s'engage concrètement à :

- Ouvrir ses activités à tous les groupes de population et proposer des programmes sportifs susceptibles d'aider au développement de l'individu et à son intégration sociale,
- Offrir à ses pratiquants la possibilité de prendre des responsabilités et leur donner les moyens d'acquérir la capacité d'une participation active au développement d'une société démocratique,
- 3. Veiller à ce que les règles qui régissent la vie sportive respectent prioritairement la dignité et la santé de l'être humain,
- 4. Lutter pour que les programmes d'entraînement soient adaptés aux besoins spécifiques des pratiquants et notamment des enfants,
- S'employer à maintenir vivantes les traditions régionales et à promouvoir la valeur esthétique du sport,
- 6. Eduquer à la protection de la nature, condition essentielle, aujourd'hui et demain, pour la pratique d'un sport sain,
- 7. S'opposer à tous ceux qui abusent du sport en suivant des intérêts qui lui sont étrangers,
- 8. Former ses membres à l'action contre toute forme de violence, de corruption et de tricherie,
- 9. Faire son possible pour préserver l'autonomie du sport par rapport aux pouvoirs économiques et politiques,
- 10. Définir des relations de partenariat avec sponsors et médias dans un esprit de collaboration au service des fondements éthiques du sport.

Déclaration du jeune sportif européen

Pour nous, enfants de 10 pays d'Europe,

Le sport est d'abord une fête :

- il nous permet de découvrir notre corps, de le développer et de la maîtriser ; - il donne la santé, fait que nous nous sentans bien, en pieine possession de nos moyens ;
- il nous introduit au plaisir du geste réussi, à la fois bequ'er efficace ;
- Il nous fait goûter la joie de nous faire des amis nouveaux dans le partage des mêmes expériences et des mêmes sensations :
- il nous rend possible la découverte d'activités nouvelles, ainsi que celles de camarades au caractère différent du nôtre. A travers les échanges qu'il provoque, nous nous enrichissons ies uns les autres.

Afin que le sport reste cette fête pour tous, nous devons nous engager

- à encourager tout le monde à y participer sans distinction de sexe, de religion, d'origine sociale ou ethnique, de culture, de constitution physique...;
- à reconnaître la valeur les uns des autres, dans la victoire comme dans la défaite, et à respecter la supériorité ou les faiblesses de nos coéquipiers comme de nos adversaires:
- à ne porter atteinte ni à l'environnement, ni aux installations, ni au matériel mis à notre disposition, afin que ceux qui nous suivent puissent demain goûter les mêmes plaisirs que nous ;
- à toujours garder la mesure, afin de ne pas sacrifier la santé à la performance, le plaisir à l'argent, le bonheur de jouer ou de regarder jouer ensemble au fanotisme ou à la brutalité :
- à ne jamais perdre de vue que nous jouons occasionnellement cantre, mais en fait toujours avec les autres : car le sport doit devenir pour chacun de nous le moyen de se connaître, de s'évaluer et d'apprendre à se sentir responsable de soi et des autres, dans les risques qu'il est amené à prendre.

Venus de 10 pays différents, nous avons constaté

- que le sport permettait la communication même entre jeunes qui ne parlaient pas la même langue ;
- que les règles de chaque discipline sportive étaient universelles et qu'elles permettaient un dialogue entre gens d'origine et de culture différentes :
- que le sport devenait ainsi un passeport qui ouvrait toutes les frontières.

C'est pourquoi, pour participer à notre avenir européen, nous souhaitons que se joignent à cette déclaration tous les enfants, notamment ceux des pays encore absents de nos rencontres sportives qui doivent rester une FETE du corps et de l'esprit dans un juste équilibre.

CE DOCUMENT EST LE RESULTAT CONDENSE DES NOMBREUSES CONTRIBUTIONS APPORTEES PAR LES ENFANTS ET JEUNES ADULTES AYANT PARTICIPE ACTIVEMENT AUX DIFFERENTES PHASES DU PROJET DE - CHARTE DU JEUNE SPORTIF EUROPEEN - .



LABEL

Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Centre de Vacances à dominante sportive

Attribué au : MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB

La structure du M.U.C. répond à l'anigence éthique recommandée par l'U.M.C.U. et l'U.M.C.V.L.S. Bije se réfère à la charte Co jouxe sportif suropéen qui garantit une véritable éducation par le sport

50 20 mere 2050

La Présidente de l'U.M.G.V.L.S

Les experts

Lo Président de l'UNCU